

Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales

Déclaration du groupe de la Mutualité

La question des discriminations syndicales renvoie au nécessaire renforcement du dialogue social qui constitue un enjeu déterminant pour la cohésion sociale, mais aussi pour la performance économique d'une entreprise.

Les discriminations syndicales sont multiples et peuvent se manifester à tous les stades de la relation professionnelle, qu'il s'agisse du recrutement ou du déroulement de carrière.

Pour mieux protéger, il est d'abord nécessaire de mieux connaître et repérer : se pose ainsi aux observateurs un double problème de définition et de mesure, de catégorisation et d'objectivation.

L'avis invite donc à recenser de manière systématique les discriminations syndicales et réitère sa proposition d'établir un rapport périodique dont le principal acteur serait le Défenseur des droits.

Pour faire évoluer les perceptions négatives de l'engagement syndical et valoriser les intérêts du dialogue social auprès des entreprises mais aussi de l'opinion publique et des salarié.e.s, l'avis privilégie des actions d'information et de formation dans le cadre de l'Éducation nationale mais aussi auprès des managers, ou encore à l'occasion de l'accueil des nouveaux.elles salarié.e.s.

Le groupe de la mutualité soutient pleinement cette nécessaire sensibilisation au fonctionnement de la démocratie sociale qui participe à l'apprentissage de la prise de responsabilité et au-delà à la participation à des projets collectifs d'intérêt général dans un esprit constructif.

Cet apprentissage indispensable doit également répondre à la question du renouvellement, qui se pose à l'ensemble de nos organisations.

Le groupe de la mutualité voudrait ici rappeler l'article L. 1132 - 1 du Code du travail qui dresse la liste des 21 motifs de discrimination interdits par la loi parmi lesquels les activités mutualistes. Le mouvement mutualiste, ce sont d'abord des femmes et des hommes engagé.e.s qui, comme les syndicalistes, s'investissent dans l'intérêt collectif et prennent part à la vie démocratique de leur complémentaire santé, faisant vivre les solidarités qui les unissent.

La valorisation du fait syndical et de son utilité, doivent contribuer aux enjeux actuels du dialogue social et plus largement de la démocratie sociale. La lutte contre les discriminations syndicales participe à ce renouveau. Nous partageons les préconisations de l'avis, même si la dimension genrée aurait méritée d'être mieux prise en compte.

Oui, l'engagement dans un mandat doit être facilité, c'est pourquoi nous souhaitons vivement qu'il participe à éclairer les pouvoirs publics à l'heure où le gouvernement engage une réforme du Code du travail.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis